

M. DEUTSCH: Nous commencerons de nouveau en juillet l'an prochain. Ce que j'ai dit s'appliquait à cette année.

Le sénateur EULER: Vous dites qu'un représentant du ministère est membre de la commission?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur EULER: Et aussi un représentant de la Commission du Service civil ainsi qu'un représentant du personnel du Conseil du Trésor?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur EULER: Dans le cas où un ministère, disons celui de l'Agriculture, demande un accroissement de personnel de 25 personnes, vous en tenez-vous aux renseignements et aux explications du représentant de ce ministère pour juger si la demande est justifiée, ou allez-vous à d'autres sources et alors à quelles sources?

M. DEUTSCH: Quand une demande d'accroissement de personnel nous parvient, le ministère nous en explique les raisons. Le représentant du Conseil du Trésor s'inquiètera surtout de savoir si les fonctions intéressées par l'accroissement de personnel, ou l'importance accrue qu'on accorde à une fonction donnée, sont en accord avec la ligne de conduite du gouvernement; si, en d'autres termes, le gouvernement a approuvé ces modifications. Nous pouvons déceler si tel est ou non le cas d'après les explications qu'on nous donne. Si le gouvernement n'a pas approuvé l'entreprise qui demande 25 personnes de plus qu'auparavant, nous aviserons le ministère d'obtenir cette approbation à défaut de quoi nous devons refuser sa demande. Si par contre tout cela est dans l'ordre et a été approuvé, il faudra insister sur un second point à savoir si ces gens sont vraiment indispensables à l'accomplissement de la tâche pour laquelle on veut les engager. Pourquoi faut-il un nombre supplémentaire d'employés là où l'année précédente un nombre plus restreint suffisait à la tâche? Ici encore, le ministère doit s'expliquer. Le représentant de la Commission du Service civil, qui est sensé être un spécialiste dans l'art de déterminer le nombre de personnes nécessaires à l'exécution d'un travail, le volume de travail que représente une tâche donnée ou d'autres choses de ce genre, nous dira s'il juge que cet accroissement est justifié.

Le sénateur EULER: Si l'accroissement n'est pas jugé nécessaire, est-il en leur pouvoir de le refuser?

Le PRÉSIDENT: Au pouvoir de la Commission du Service civil?

Le sénateur EULER: Oui.

M. DEUTSCH: Aucun ministère ne peut accroître son personnel, s'il est soumis à la Loi du Service civil, sans une recommandation de la Commission du Service civil.

Le sénateur EULER: Ils ne dépendent pas du jugement de votre commission?

M. DEUTSCH: Ceci est un autre aspect de la question. Toutes les recommandations de la Commission du Service civil en vue d'un accroissement de personnel requièrent aussi l'approbation du Conseil du Trésor. En sorte que pour accroître le personnel d'un ministère il faut et la recommandation de l'un et l'approbation de l'autre.

Le sénateur EULER: Ils se rendent donc la pareille. On ne peut faire faire de nominations sans l'approbation de la Commission du Service civil ni sans la permission du Conseil du Trésor.

M. DEUTSCH: C'est bien cela. Il y a deux obstacles à franchir. C'est pourquoi nous faisons partie de la commission. D'autre part, si le Service civil dit que nous ne devons pas approuver, cela s'arrête là.